



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°24 REUNION DU CABINET DU 20 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt avril à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour, complété par le conseiller à la planification et à la prospective, comprenait les points ci-après :

1. Adoption des comptes rendus des réunions des 13 et 15 avril 2022.
2. Point de l'exécution des décisions des réunions des 13 et 15 avril 2022.
3. Examen du format du dépliant de " la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation" ;
4. Réexamen des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets ;



5. Examen des informations recueillies dans le cadre du suivi des plans, programmes et projets.

6. Divers. réexamen des projets d'introduction et du plan du rapport au Président de la République.

1. Adoption des comptes rendus des réunions des 13 et 15 avril 2022.

Les deux comptes rendus ont été adoptés moyennant les amendements du RPPR et des conseillers.

2. Point de l'exécution des décisions des réunions des 13 et 15 avril 2022

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a présenté le point portant sur l'exécution des décisions des réunions des 13 et 15 avril 2022.

A. Rappel des décisions

1. Réunion du 13 avril 2022

A.1. Accélérer la collecte des données auprès des ministères et des partenaires au développement, de sorte à commencer la rédaction du rapport au Président de la République au cours de la semaine prochaine

A.2. Editer "la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation" sous forme de dépliant et prévoir des séances de formation à son utilisation.

A.3. Réécrire les fiches standard de suivi et d'évaluation conformément aux instructions du RPPR.

A.4. Programmer les réunions de concertation avec les partenaires au développement (prévoir les ordres du jour et préparer les relevés de conclusions).

2. Réunion du 15 avril 2022



A.5 . Réécrire l'introduction et le plan du prochain rapport du RPPR au Président de la République.

B. Exécution des décisions

1. Réunion du 13 avril 2022

B.1. La collecte des données auprès des ministères et des partenaires au développement se poursuit.

En date du 13 avril 2022, presque toutes les informations attendues ont été obtenues et la rédaction du rapport peut démarrer. Les autres données restant à collecter seront prises en compte en cours de rédaction du rapport.

B.2. La feuille de route d'une mission de suivi-évaluation des programmes et projets a été corrigée. Un projet de mise en forme est soumis à l'examen du cabinet pour amendement.

B.3. Les fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets ont été corrigées. Les nouvelles versions sont soumises à l'examen de la réunion de ce 20 avril 2022.

B.4. La nouvelle programmation des réunions avec les partenaires au développement est attendue après des entretiens préalables qui auront lieu avec les représentants au Congo desdits partenaires.

2. Réunion du 15 avril 2022

B.5. L'introduction et le plan du projet de rapport du RPPR au Président de la République ont été réécrits. Ils sont soumis à l'examen de la réunion de ce 20 avril 2022.

A l'issue de cette présentation, le RPPR a apporté des corrections de forme au document, notamment dans le traitement distinct des décisions de la réunion du 13 avril et de celles du 15 avril.



3. Examen du format de présentation de la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation

Après la brève présentation du conseiller aux politiques et programmes sociaux, le RPPR a apporté quelques corrections à la feuille de route.

Il a ensuite demandé de confier le document à un imprimeur pour l'éditer sous forme de dépliant.

4. Réexamen des fiches standard de suivi-évaluation des programmes et projets.

En se fondant sur l'exploitation des fiches de collecte des données rapportées des visites dans les ministères, le RPPR a proposé des rubriques nouvelles dans l'élaboration révisée des fiches standard.

5. Examen des informations recueillies dans le cadre du suivi des plans, programmes et projets.

Examinant les données recueillies dans les fiches de collecte, le RPPR a fait observer que certaines d'entre elles ne renseignent pas suffisamment sur l'objet de la mission prescrite.

De ce fait, la fin de la rédaction du rapport au Président de la République sera retardée.

Le RPPR a également observé que certains enquêteurs ne maîtrisent pas la vraie nature des données recherchées. D'où la nécessité de tenir une réunion d'explication de la fiche standard de suivi, pour permettre à tous d'en avoir la même compréhension, en vue d'une uniformisation de la structuration des données collectées.

6. Divers : Réexamen des projets d'introduction et du plan du rapport au Président de la République

Le conseiller à la planification et à la prospective, qui a sollicité et obtenu l'inscription de ce point à l'ordre du jour, a été invité à prendre la parole.

Madame le conseiller a proposé que l'examen de la situation générale des programmes et projets identifiés, en première partie du rapport, ainsi que l'analyse de la mise en œuvre, dans la deuxième partie, s'effectuent en classifiant les projets en trois (3) principales catégories. Ainsi, on distinguera :

- les programmes et projets financés intégralement par le budget de l'Etat ;
- les programmes et projets co-financés par l'Etat et des partenaires ;
- les programmes et projets financés exclusivement par les partenaires au développement.

Au terme des échanges qui ont suivi la présentation du conseiller à la planification et à la prospective, le RPPR a conclu en faveur de la prise en compte de la classification proposée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 50 minutes.

Fait à Brazzaville, le 20 avril 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT